

*Les Échos  
de  
Villiers-Saint-Benoit  
&  
la Villotte*

VILLIERS-ST BENOIT

*Meilleurs*  
**VOEUX**  
**2020**



# Bloc Notes

Responsable de la rédaction : Céline ZEGHDOUDI  
cel.art.kk@hotmail.fr

Responsable de la publication : Patrick BÜTTNER  
mairie.villiers saintbenoit@orange.fr

Crédit photos : Marie-Pierre Bourrellier  
Patrick Chabin  
« Les pots fêlés »  
Céline Zeghdoudi  
Patrick Büttner



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



## Mot de la rédaction

Si vous souhaitez voir publier des articles, vous pouvez communiquer leur contenu au secrétariat de la mairie qui transmettra. Le Conseil décidera de la publication. Merci.

## NUMÉROS D'URGENCE

- 115 SAMU
- 17 POLICE / GENDARMERIE
- 18 POMPIERS
- 112 URGENCE EUROPÉEN
- 114 URGENCE PERSONNES SOURDES  
ET MALENTENDANTES (FAX OU SMS)
- 115 SAMU SOCIAL / SECOURS AUX  
SANS ABRIS
- 119 ENFANCE MALTRAITÉE
- 197 ALERTE ATTENTAT ET ALERTE  
ENLEVEMENT
- 3624 SOS MÉDECINS
- 3919 VIOLENCES CONJUGALES
- 3020 NON AU HARCELEMENT A L'ECOLE
- 116000 SOS ENFANTS DISPARUS

**Agnès MAQUAIRE**  
**vous accueille à la Mairie :**

Lundi et mardi matin de 9h00 à 12h00  
Jeudi et vendredi matin de 9h00 à 12h00  
Samedi matin 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique : 03 86 45 70 37

[mairie.villiers saintbenoit@orange.fr](mailto:mairie.villiers saintbenoit@orange.fr)

17, rue Marie Guillemot  
89130 Villiers-Saint-Benoît

Site internet :

[www.villiers-saint-benoit.fr](http://www.villiers-saint-benoit.fr)

Permanence du Maire :  
Samedi de 9h00 à 12h00  
(sauf exception)

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

Patrick BÜTTNER  
patrick.buttner@wanadoo.fr  
(Maire de Villiers-Saint-Benoît)

03 86 45 73 77  
06 08 81 47 26

Eric COUDRAY  
(Maire délégué de la Villotte)

03 86 73 05 69  
06 47 31 32 49

Adjointes :

Isabelle FROMENT-MEURICE  
06 78 06 24 83

[isabelle.froment-meurice@yonne.fr](mailto:isabelle.froment-meurice@yonne.fr)

Marie-Pierre BOURRELLIER  
06 80 15 95 88  
[mariepierremouchonnet@wanadoo.fr](mailto:mariepierremouchonnet@wanadoo.fr)

Salle des fêtes  
« Germain SAUVAGERE »  
Réservation de la salle en Mairie



# Le Mot du Maire



En ces périodes de changement d'année il est de « coutume » de faire le bilan des actions réalisées sur l'année qui se termine et des projets envisagés pour l'année nouvelle.

Chacun y va de son « bêtisier » ... Je laisserai cela à notre radio locale R.T.V (Radio Trottoir Villiers-Saint-Benoît), radio toujours aussi active, qui commence à avoir une audience qui dépasse nettement les frontières de notre commune.

## **2019 sur le plan national ...**

Souvenez vous, nous avons débuté l'année par une présence importante de gilets jaunes, une présence qui a amené la réalisation d'un « cahier de doléances » villerois qui fut transmis à la préfecture et à de très nombreuses réunions publiques passionnées et constructives. Réunions auxquelles j'ai personnellement participé tout en regrettant la « très faible participation » des habitants de notre village.

2019 toujours sur le plan national ... en fin d'année les gilets jaunes sont accompagnés par les oriflammes des organisations syndicales, les manifestations sont certes moins violentes mais engendrent certainement plus de dérangements pour la population en particulier en ces périodes de fêtes. Problèmes auxquels vient s'ajouter un dérèglement climatique qui provoque de plus en plus de victimes et de dégâts ...

## **2019 sur le plan international ...**

- \* Que ce soit dans les régions d'Orient ou d'Occident,
- \* Que ce soit dans certains pays d'Afrique,
- \* Que ce soit en Syrie ou dans les pays limitrophes,
- \* Que ce soit dans certains pays d'Amérique Centrale ou du Sud,
- \* Que ce soit les relations diplomatiques quelques peu tendues dans certains pays dit « riche » ...

On ne peut pas dire que tout soit rose sur notre planète.

## **2019 sur le plan communal ...**

Personnellement, n'en déplaise à certains, je trouve que nous ne nous en sommes pas trop mal sorti, même si sur certains points, je le reconnais, nous aurions pu mieux faire, voire beaucoup mieux faire.

Aussi pour 2020 j'aimerais pouvoir vous présenter quelques projets ... mais je ne vous en dirai pas plus puisque comme vous le savez les élections municipales sont organisées entre le 15 et le 22 mars 2020 et qu'à compter du 1er septembre 2019, la communication municipale est particulièrement encadrée par le code électoral et que en particulier « le bulletin municipal doit avoir un caractère neutre et informatif ... ce document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions ». (C.E 20 mai 2006 n°274400 et C.E 15 mars 2002 n° 236247).

Alors, pour ne pas subir les foudres du Président du Tribunal Administratif ou du Conseil d'État je n'en dirai pas plus sur les projets 2020 laissant à notre radio R.T.V le soin de commenter et d'animer cette période électorale comme elle a déjà commencée à le faire.

Qu'il me soit permis cependant d'avoir une pensée pour tous ceux qui ont eu des problèmes familiaux ou de santé en 2019 et qu'il me soit permis également de vous souhaiter à vous, à vos enfants et à vos familles une année 2020 superbe et heureuse.

Espérant vous rencontrer le samedi 18 janvier 2020 à 18 heures lors de la traditionnelle et conviviale cérémonie des vœux de la municipalité.

Sachez que je reste à votre entière disposition dans l'intérêt unique de notre village.

Patrick BÜTTNER  
Maire de Villiers-Saint-Benoît



**Patrick BÜTTNER**  
**Maire de VILLIERS-SAINT-BENOIT**

**Eric COUDRAY**  
**Maire Délégué de LA VILLOTTE**



**le conseil municipal et le personnel communal**  
**Seraient heureux de pouvoir compter sur votre présence à la cérémonie des vœux**

**le Samedi 18 janvier 2020 à 18 heures**

**À la salle des fêtes « Germain Sauvagère » Mairie de Villiers-Saint-Benoît 17 rue Marie Guillemot**  
**89130 - VILLIERS-SAINT-BENOÎT**



# **ynthèse du compte rendu du Conseil Municipal**

## **SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2019**

### **Pass Musée “A Musée vous” – Mutualisation en basse saison de moyens humains et techniques afin d’assurer la communication et la promotion de l’offre muséale du territoire de la Communauté de Communes de Puisaye**

#### **Forterre**

**(Délibération N°2019/057)**

Vu la présentation par Madame Pascale GROSJEAN, Vice-présidente de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre en charge de la culture, du projet de mutualisation de l'embauche d'une personne en basse saison au sein des musées du territoire de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre auprès des scolaires et des structures organisant des voyages de groupes, dans le cadre du partenariat Pass Musée « A Musée vous »,

Après étude des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mutualisation de cette embauche, à savoir :

Portage de l'emploi par la commune de Saint Fargeau, sous le tutorat de Monsieur Thomas BARDEAU, secrétaire général,  
Répartition des charges liées à cet emploi, après déduction de la subvention allouée par le Conseil Départemental de l'Yonne (50%), en 4 parts égales entre les 4 communes possédant un musée sur le territoire, soit 1 250 € par commune,  
Convention de partenariat rédigée afin de cadrer cette action, complémentaire du travail effectué par le personnel des musées et en étroite collaboration avec celui-ci,  
Fiche de poste pour l'emploi concerné,  
Mise à disposition par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du matériel informatique nécessaire,  
Budget prévisionnel de l'action : 10 000 €,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec neuf voix pour et une abstention (Monsieur François CANTENEUR),**

**ACCEPTE** la mise en place de la mutualisation en basse saison de moyens humains et techniques afin d’assurer la communication et la promotion de l’offre muséale du territoire de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en place de cette action,

**INSCRIT** cette dépense au budget primitif communal 2020 au compte 6218 – autres personnes extérieures (chapitre 012).

### **Remplacement de l’alarme du Musée d’Art et d’Histoire de Puisaye** **(Délibération N°2019/058)**

Vu la nécessité de procéder au remplacement de l’alarme du Musée d’Art et d’Histoire de Puisaye, les pièces détachées du système actuel n’étant plus commercialisées à partir de 2020,  
Après étude des devis proposés par plusieurs entreprises spécialisées dans ce genre de matériel et de services,  
Considérant que les différentes offres proposent un équipement identique,

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** le devis de la société MARINELLI pour un montant de 1 647.30 € HT (1 816.98 € TTC), celui-ci étant le mieux-disant.

**INSCRIT** cette dépense au budget primitif communal 2019.

### **Remplacement des copieurs de la mairie et de l’école** **(Délibération N°2019/059)**

Le matériel actuel ayant été loué pour une période de cinq ans, et celle-ci étant arrivée à échéance le 1<sup>er</sup> août 2019 pour l’école et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la mairie, renouvelée par tacite reconduction pour une période d’un an, des devis ont été demandés au fournisseur actuel ainsi qu’à deux autres prestataires pour remplacer ce matériel.

Après étude des différentes offres reçues,

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,



**ACCEPTE** le devis de la société DACTYL BURO, celui-ci étant le moins-disant, et prenant à sa charge les loyers restant dus à la société Yonne Copie, selon les références suivantes :

Copieur Mairie – Konica Minolta BH C250i

Copieur école – Konica BH 227

**INSCRIT** cette dépense au budget primitif communal 2020.

#### **Participation à la protection sociale complémentaire des agents** **(Délibération N°2019/060)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance.

Lors de sa séance du 13 septembre, le conseil municipal a choisi de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité uniquement pour le risque santé.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne en date du 7 novembre 2019 relatif à ce projet,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**CHOISIT** de participer à la protection sociale complémentaire des agents titulaires et non titulaires de la commune pour le risque santé, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

**DECIDE** de fixer le niveau de participation à 10 euros par mois net versé directement à l'agent.

**DIT** que ce montant est fixé pour chaque emploi en équivalent temps complet.

**PRECISE** que cette participation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'elle sera éventuellement revalorisée par une nouvelle délibération.

**INSCRIT** cette dépense au budget primitif communal 2020.

#### **Convention de mise à disposition du jardin de l'église de Villiers-Saint-Benoît** **(Délibération N°2019/061)**

Vu la proposition de convention entre l'Association des Amis des Ecoles de Dracy – Villiers-Saint-Benoît et la commune de Villiers-Saint-Benoît selon laquelle l'association, qui a aujourd'hui déjà en charge la gestion du verger conservatoire « de Dracy », prendra en charge la restauration des arbres existants dans le jardin de l'église et réalisera de nouvelles plantations en espaliers, la tonte des espaces verts restant à la charge de la commune,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la proposition de l'Association des Amis des Ecoles de Dracy – Villiers-Saint-Benoît relative à la mise à disposition pour l'aménagement du jardin de l'église de Villiers-Saint-Benoît et l'organisation de diverses manifestations,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entérinant cette proposition.

#### **Crédit-bail épicerie**

Le projet de crédit-bail établi par l'étude de Maître XIBERRAS, notaire à Toucy, est en cours de modification suite aux remarques des membres du conseil municipal lors de la réunion en commission du 22 novembre avec Maître XIBERRAS et aux demandes de modifications supplémentaires formulées par Madame Isabelle FROMENT-MEURICE et Monsieur Patrick BÜTTNER.

La version définitive du document devrait nous parvenir rapidement, ce afin que le crédit-bail immobilier puisse être signé avant le 31 décembre 2019 et qu'il prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le notaire ayant recommandé qu'un état des lieux « officiel » soit réalisé par un huissier de justice, Madame Isabelle FROMENT-MEURICE a d'ores et déjà contacté Maître Eric TEBOUL, huissier de justice à Auxerre, afin qu'il vienne effectuer un état des lieux avant le 31 décembre 2019.

#### **Mise en place du dispositif Rezo Pouce sur la commune de Villiers-Saint-Benoît** **(Délibération N°2019/062)**

Vu la proposition de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre relative à la mise en place du dispositif Rezo Pouce sur la commune de Villiers-Saint-Benoît,

Considérant que Rezo Pouce est le premier réseau d'autostop au quotidien en France, qu'il est totalement gratuit et permet à la population rurale de se déplacer autrement et gratuitement, dans des conditions de sécurité améliorées par rapport à de l'autostop « classique » (vignette « Rezo Pouce » placée sur le pare brise du conducteur attestant de l'enregistrement du véhicule, du permis de conduire et de l'assurance du véhicule),

Considérant que 25 communes de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre ont déjà adhéré à ce dispositif à ce jour, et que 20 communes supplémentaires sont en attente de délibération,  
Considérant que sa mise en place est financée à 80% par les fonds européens LEADER et à 20% par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la mise en place du dispositif Rezo Pouce sur la commune de Villiers-Saint-Benoît,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise en place.

**Convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants**  
**(Délibération N°2019/063)**

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne n'assure plus le contrôle périodique des points d'eau incendie à compter de 2020,  
Considérant que ce contrôle périodique est obligatoire afin de s'assurer de la disponibilité opérationnelle des points d'eau incendie dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de chaque commune,  
Considérant la proposition de la Fédération Eaux Puisaye Forterre pour la réalisation de ces contrôles au prix de 38 € HT par hydrant,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la proposition de la Fédération Eaux Puisaye Forterre pour le contrôle et l'entretien des hydrants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service telle que proposée par la Fédération Eaux Puisaye Forterre,

**INSCRIT** cette dépense au budget primitif communal 2020.

**Questions diverses**

**Budget du Musée**

Après réunion avec Monsieur Joël DEMONT, trésorier de la commune, et validation de l'inscription de l'établissement dans le répertoire de l'INSEE en date du 12 novembre 2019, le budget annexe du musée sera réalisé pour le début de l'année 2020.

**Chaudière municipale**

La chaudière municipale en panne à ce jour doit être réparée en début de semaine 51.

**Retrouvez l'intégralité des  
Comptes Rendus en mairie  
ou sur le site [www.villiers-saint-benoit.fr](http://www.villiers-saint-benoit.fr)**



**Pensez à retirer vos sacs jaunes  
auprès de Yannick DUBOIS-DAUPHIN**

**Relais Poste Commerçant  
« Le Saint-Benoît »**

**10, rue Marie Guillemot  
89130 - Villiers-Saint-Benoît**



# Commémoration du 11 novembre 2019



Nous remercions l'Élève Gendarme Célia PHILIPPEAUX de la gendarmerie de Toucy pour sa présence lors des commémorations de Villiers-Saint-Benoît et de La Villotte.



## Et pourquoi pas Rezo Pouce sur notre commune ?

C'est le **premier réseau d'autostop organisé et sécurisé** en France.  
C'est un moyen de déplacement **convivial, écologique et économique** !

**Rezo Pouce pourrait s'installer à partir d'avril 2020 sur notre commune !**

**Facile à utiliser, ce dispositif organisé, sécurisé et gratuit, vous permet de vous déplacer en toute sérénité !**

Passager et conducteur doivent **s'inscrire en mairie ou sur le site internet**. Nous vous demandons d'agréer notre charte de bonne conduite et de fournir une pièce d'identité pour participer à la sécurisation du réseau. A la suite de votre inscription, vous recevrez un kit de mobilité dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires à la pratique.

Rezo Pouce est aussi ouvert aux adolescents à **partir de 16 ans** ! Pour ce faire, il faut fournir une autorisation parentale et la carte d'identité du responsable légal.

De plus, pour sécuriser la pratique, les passagers peuvent envoyer un SMS pour indiquer la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel ils sont montés. Il y a alors une **traçabilité du trajet**.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr).

**A bientôt à un arrêt sur le Pouce !**



## PRÉFET DE L'YONNE ATTESTATION DE RÉCEPTION

La préfecture de l'Yonne accuse réception de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 17 décembre 2019 pour la commune de Villiers-Saint-Benoît concernant le phénomène suivant :

**Pour la période du 1 janvier 2019 au 15 décembre 2019**

**\* Sécheresse / réhydratation des sols**

**Pour le Préfet, et par délégation, l'adjointe au chef de service interministériel de défense et protection civiles, Gineta GUITTEAUD**





Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne vient de se doter de l'application « Le Bon Samaritain ». Cette application permet de déclencher une personne formée ou non aux gestes qui sauvent, en complément des secours, lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque à proximité.

Considérant que la sécurité civile est l'affaire de tous, le citoyen devient, par cette démarche, le 1er acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Après avoir téléchargé l'application Staying Alive ([www.stayingalive.org](http://www.stayingalive.org)) chaque citoyen peut devenir un Bon Samaritain et être ainsi alerté grâce à la géolocalisation de son téléphone. Il pourra être engagé par notre centre de traitement de l'alerte et décider alors de se rendre sur le lieu où une personne vient d'être victime d'un arrêt cardiaque et débiter les gestes de réanimation avant l'arrivée des secours.

De plus, la Loi de juin 2018 crée une base de données nationale dans laquelle devront être inscrits tous les défibrillateurs automatiques externes (DAE) déployés en France. Le site [www.defibmap.org](http://www.defibmap.org) vous permet d'inscrire ceux de votre commune qui pourront ainsi être utilisés par les Bons Samaritains.

Il ne vous reste qu'à compléter cette base de données qui pourra également être accessible aux services de secours.

Nous vous rappelons que nous avons la possibilité soit par le biais du SDIS, soit par l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Yonne (UDSPY), d'assurer des séquences d'informations relatives à l'utilisation de ces appareils.

Votre contribution permettra également aux secours de disposer de ces informations pour alerter un Bon Samaritain lorsqu'un de nos citoyens sera en détresse.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter au sein du SDIS le lieutenant Julien BELNOUE ou pour des formations l'UDSPY.

**La commune a pris contact avec l'UDSPY pour une formation à l'utilisation des défibrillateurs pour les habitants de Villiers-Saint-Benoît et La Villotte.**

SDIS	UDSPY
03.86.94.44.45 / 06.07.37.67.45	03.86.51.16.22
julien.belnoue@sdis89.fr	udsp89@orange.fr

**Service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne - 27, Avenue Charles de Gaulle BP 157  
89002 AUXERRE Cedex  
03.86.94.44.00 fax. 03.86.46.89.79 mail : [cdspyonne@sdis89.fr](mailto:cdspyonne@sdis89.fr)**







**Le Président de la Fédération,**

**Aux abonnés du service de distribution de l'eau potable des communes de Charny Orée de Puisaye, Précý sur Vrin, Sépeaux Saint Romain, La Ferté Loupière, Les Ormes, Sommeçaise, Villiers-Saint-Benoît, Champignelles, Tannerre en Puisaye, Villeneuve les Genets, Septfonds (Saint-Fargeau).**

Depuis le 1er janvier 2017, l'ancien Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de Charny ainsi que neuf autres syndicats ont été fusionnés dans le cadre de la loi *Notré*, après avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, en un seul syndicat mixte fermé dénommé, Fédération Eaux Puisaye Forterre, par arrêté interpréfectoral du 14 novembre 2016 .

Deux modes de gestion d'exploitation de la distribution d'eau s'exerçaient à ce jour, l'une par la Régie Eaux Puisaye Forterre et l'autre par des sociétés fermières (SAUR et Véolia).

Par délibération du 15 avril 2019, le Comité syndical a décidé de mettre fin aux contrats d'affermage, à compter du 1er janvier 2020, pour motif d'intérêt général et de confier à sa régie l'exploitation de l'ensemble des secteurs de la Fédération dont le vôtre.

**En conséquence, à compter du 1er janvier 2020, la production, la distribution et la gestion administrative en Eau Potable de votre commune sera assurée par la Régie Eaux Puisaye Forterre et le recouvrement des factures par la Trésorerie de Toucy, 2 rue Philippe Verger.**

Une dernière facturation de l'eau potable sera réalisée par la société SAUR pour la période de 2019. Pour cela un relevé de l'index de votre compteur d'eau froide sera effectué contradictoirement en présence d'un agent de la SAUR et d'un agent de la REGIE EAUX, soit en fin d'année 2019 (du 02/12 au 20/12), soit en tout début de l'année 2020 (du 07/01 au 17/01).

En début d'année 2020, vous recevrez donc la facture de solde de la SAUR.

**Par la suite, pour les modalités de la nouvelle facturation, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe à la page suivante.**

A compter du 1er janvier 2020, pour toutes questions relatives à l'Eau Potable sur votre commune : la facturation, la fermeture ou l'ouverture, la création ou la modification de branchements, la qualité de l'eau, le signalement de fuites sur le réseau ..., merci de contacter la Régie Eaux :

- \* Par téléphone au 03.86.44.01.42
- \* Par mail à [regieeaux@repf.fr](mailto:regieeaux@repf.fr)
- \* Par courrier : Régie Eaux Puisaye Forterre 115, avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
- \* Par l'agence en ligne : [www.eaux-puisaye-forterre.fr](http://www.eaux-puisaye-forterre.fr)

**Les bureaux sont ouverts au public :**

- \* **Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

En dehors de ces plages horaires et en cas d'urgence (pour tout ce qui n'est pas relatif à la facture d'eau), il conviendra de contacter le service d'astreinte au 03.86.44.01.42.



**Pour les personnes ayant mis en place des prélèvements automatiques ou mensualisés avec SAUR ou Véolia, nous vous invitons à les suspendre dès le dernier prélèvement.**





## COMMENT RÉGLER MA FACTURE D'EAU ?

### 6 moyens de paiement possibles :

1. **En espèces** : pour les montants inférieurs à 300 € ; je dépose la somme en espèces, au Centre des Finances Publiques **UNIQUEMENT** de Toucy, aux heures d'ouverture, à l'adresse : 2 rue Philippe Verger à Toucy.
2. **Par chèque** : je découpe le talon au bas de ma facture et le dépose accompagné de mon chèque dans l'enveloppe jointe à la facture.
3. **Par TIP** : je découpe le TIP au bas de ma facture, je joins un RIB/RIP (si c'est la première fois) et expédie les deux documents à l'aide de l'enveloppe TIP jointe.
4. **Par prélèvement à la date limite de paiement** : je contacte la Régie Eaux Puisaye Forterre pour obtenir un formulaire d'autorisation de prélèvement que je complète et renvoie, accompagné de mon RIB/RIP.
5. Je veux régler ma facture en plusieurs fois : **mensualiser** ma prochaine facture d'eau. Je veux prévoir mon budget, j'opte pour la **bimestrialisation**. Je règle des acomptes tous les deux mois jusqu'à l'émission de la facture annuelle : je contacte la Régie Eaux Puisaye Forterre pour compléter : 1 - formulaire de bimestrialisation, 2 - également un formulaire d'autorisation de prélèvement (SEPA) accompagné de mon RIB/RIP.
6. Je veux régler ma facture **par carte bancaire** : le paiement TIPI ou PAYFIP via le site internet de la Fédération Eaux Puisaye Forterre est possible depuis l'Agence En Ligne en se connectant à [www.eaux-puisaye-forterre.fr](http://www.eaux-puisaye-forterre.fr).

### BIMESTRIALISATION :

**EN DÉBUT D'ANNÉE** : vous recevez un avis d'échéances indiquant :

- \* Le montant et les dates des cinq mensualités dont le règlement sera effectué directement par votre banque ou votre centre de chèque postal,
- \* La consommation de référence sur laquelle est basé le calcul des prélèvements bimestriels, pour des raisons techniques, le montant d'un prélèvement bimestriel ne peut être inférieur à 8 Euros TTC.

#### Pendant l'année :

**D'AVRIL à DECEMBRE** : les prélèvements sont effectués entre le 10 et le 15 tous les deux mois ou le 1er jour ouvrable suivant. Il représente 1/5ème de la consommation de référence qui correspond à votre consommation de l'année précédente, au préalable, arrondie. Si votre consommation présente une variation importante, une révision de vos mensualités peut être envisagée sur votre demande.

#### En fin d'année :

**EN DECEMBRE** : suite au relevé de votre compteur, vous recevrez une facture qui indique le solde à régler :

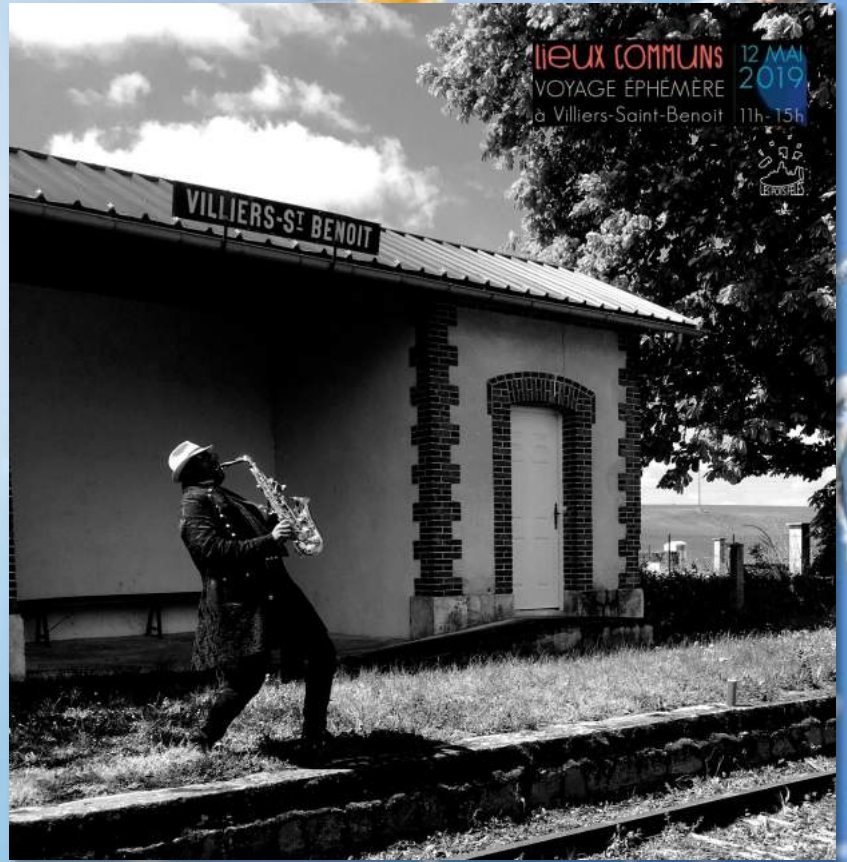
- \* Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.
- \* Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde déduction faite des prélèvements déjà effectués sera prélevé sur votre compte à partir du 5 décembre.

**Pour toute modification de contrat en cours d'année ( adresse, titulaire du compte, etc ...), vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement.**





L' équipe des « Pots Fêlés » ont édité un livre sublime sur leur voyage éphémère à Villiers-Saint-Benoît du 12 Mai 2019. Vous êtes invité à le consulter à la mairie.

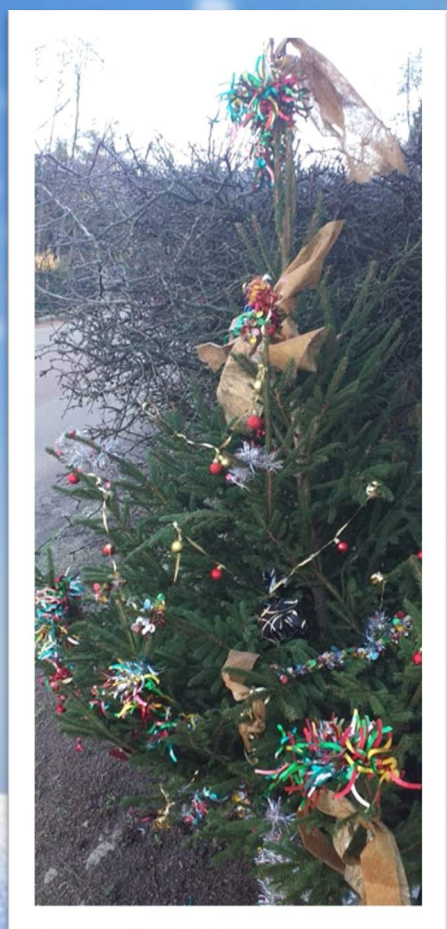


lieux communs 12 MAI 2019  
VOYAGE ÉPHÉMÈRE  
à Villiers-Saint-Benoît 11h-15h  
LES POTS FÊLÉS





**LES DÉCORATIONS DE NOËL  
DE VILLIERS-SAINT-BENOÎT  
ET  
LA VILLOTTE**





## Extrait du Dictionnaire des PATOIS DE L'YONNE.

Par M. JOSSIER Père, avec le concours d'une Commission de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. (1882) .

« ... Dans tous ces patois on retrouve pourtant des restes de la langue que parlaient Amyot, Montaigne et Rabelais. Mais on y retrouve aussi d'autres mots qui, dès cette époque, avaient disparu ailleurs, et que l'on ne voit plus dans les fabliaux et les chansons de geste du douzième siècle. A ces sources de nos patois il faut ajouter ce qui est né, dans le cours des siècles, des besoins et des habitudes agricoles. La culture des champs et celle de la vigne, l'élevage du bétail et l'exploitation des forêts se sont créés, pour exprimer les actions et les instruments de leurs travaux, des termes particuliers et tout un langage spécial que l'on s'est transmis d'âge en âge, et qui subsistent encore, même dans les localités où la langue française est venue à leur aide, sans qu'elle ait pu jusqu'à présent les déraciner, et probablement sans qu'elle puisse de longtemps, de plusieurs siècles peut-être, y parvenir, malgré tous les efforts d'un purisme académique. »

**AFFICAT** .s.m. Appétit. Être de bon afficat, avoir bon appétit, n'être pas difficile, trouver toujours tout bon (Villiers-Saint-Benoît).

**ALOTTE** .s.f. Jeune paysanne dans l'adolescence. (Villiers-Saint-Benoît).— A Marchais-Beton, on dit *Annotte* : c'est sans doute le même mot, prononcé différemment : lequel est le bon ?

**AVOUEILLÉ** .adj. Aveuglé. — A Villiers-Saint-Benoît, être avouillé, c'est avoir d'une chose en telle abondance, qu'on en a par-dessus les yeux, qu'on en est aveuglé.

**BEROUEtter** .v.a. Mener dans une brouette, dans une berouette. — Berouetter quelqu'un, le faire aller, se moquer de lui, l'envoyer de Caïphe à Pilate (Villiers-Saint-Benoît).

**BILOT, BiLLOT** .s.m. Argent déposé par les joueurs pour leur enjeu. Vient probablement de *Biller*, jouer, s'amuser. (Villiers-Saint-Benoît).

**BOURGUIN** .s.m. Bourrelet d'enfant. (Villiers-Saint-Benoît).

**CLACOTER** .v.n. Faire du bruit avec des sabots trop grands. (Villiers-Saint-Benoît)

**CORPELÉ, CORPORÉ** .adj. Corpulent, un homme bien corporé, un homme bien bâti, bien fait.

**CRÂLER** .v.n. Se vanter, se dire plus riche qu'on ne l'est. (Cuy). Se dit, à Laduz, pour crier fort, crier à s'enrouer.

**DÉCHABUTER** .v. Parler beaucoup, raconter longuement, avec complaisance une chose de peu d'importance.

**DESSOIFFER** .v. Boire sans cesse, sous prétexte qu'on a toujours soif. Il ne déssoiffe pas. Se déssoiffer : se désaltérer.

**DUIRE** .v. Maîtriser, mener, diriger en main de maître. Du latin *ducere*.

**ÉCHENILLÉ** .adj. Se dit à Villiers-Saint-Benoît d'un enfant chétif, malingre, qui est comme un arbre dévoré par les chenilles.

**ECOUSSER** .v.a. Renvoyer, chasser. *Ecousse donc les poules !* (Sommecaise).

**ECRÉPER** .v.a. Habituer, accoutumer une vache à sortir. (Bussy-en-Othe)





**FERNOUILLAT** .mas. *Enfant qui trépigne, qui remue sans cesse.*

**FOUSSONNER** .v. *Cacher, enfouir, enterrer des objets pour dérober aux regards.*

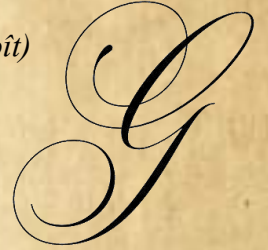
**FUMELIN** .s.m. *Homme passionné par les femmes. (Villiers-Saint-Benoît)*

**GILLER** .v. *Gicler, jaillir.— S'échapper sans être vu. (Perreuse, Villiers-Saint-Benoît)*

**GNIÉE** .f. *Portée de petits cochons (Villiers-Saint-Benoît)*

**GUERLU,UE** .adj. *Qui est vêtu d'habits pauvres, d'habits râpés.*

*Se dit aussi des vêtements eux-mêmes. Les pour's gens, i ne sont gué riches ; il avont tertous des habits bien guerlus.*



**HARPAILLER** .v. *Se collecter, se houspiller, se prendre aux cheveux, en parlant des galopins qui se harcèlent, qui se bousculent, même pour jouer.*

**HARPIAUX** .s.m.pl. *Gamins des rues, polissons, fils de harpies. (Villiers-Saint-Benoît).*

**HOUGNER, HOGNER** .v.n. *Pleurnicher, pousser un grognement sourd, lent, continu ; faire ce que, à Auxerre, on appelle Chougner.*

**LÔLUES** .s.f.pl. *Paroles insignifiantes. Tout ça c'est parler pour ne rien dire, c'est des lôlues. (Diges).*

**LOUÂCHE** .s.m. *Insecte parasite du chien de chasse et des animaux qui vivent dans les bois. (Villiers-Saint-Benoît).*

**LUGNEAU** .s.m. *Sot, nigaud, bêta ; insensé soumis aux influences de la lune. (Villiers-Saint-Benoît).*



**MASILLE** .s.f. *Argent de poche. Menue monnaie. (Armeau, Lindry, Villiers-Saint-Benoît).*

**MÉQUERDI, MÉQUEURDI** .S.m. *Mercredi.*

**MIEZ** .s.m. *Miel. C'est une des mots romans dont l'usage c'est perpétué dans les campagnes.*

**Et bien d'autres encore ...**

### *Expressions, vocables, locutions*

- . *Pet de lapin (locution) : ça ne vaut pas un pet de lapin : objet de peu de valeur*
- . *Être greffé sur Martin-sec : personne très maigre.*
- . *Dervient, derva : aller et venir*
- . *Oeufs à la couille d'âne : oeufs pochés.*
- . *Être frais comme un viau qui tette deux mées. (deux mères)*
- . *Raisonner comme un pet dans une culotte.*
- . *Plat comme une quittance.*
- . *Il a couché du côté du soufflet : exprime les conséquences pour un mari d'une brouille avec sa femme.*
- . *Être franc comme un arbre qui recule : décrit une personne à la moralité plus que douteuse, absolument pas digne de confiance.*
- . *Si, quand elle me voit, elle avait une noisette entre les fesses, elle en ferait sortir un litre d'huile. (Réflexion du curé de Villiers-Saint-Benoît, l'abbé Lenfant, pour exprimer la terreur de sa gouvernante - 1913).*
- . *Bétri de religieuse : haricot blanc.*

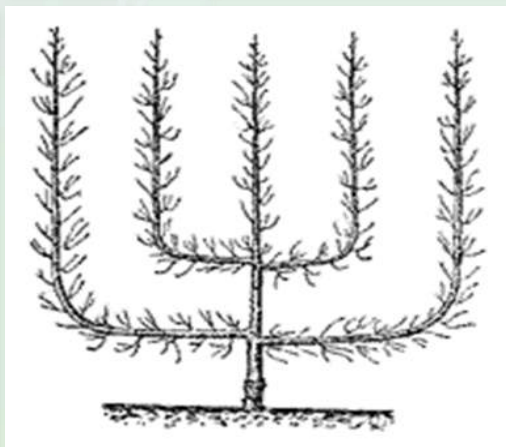
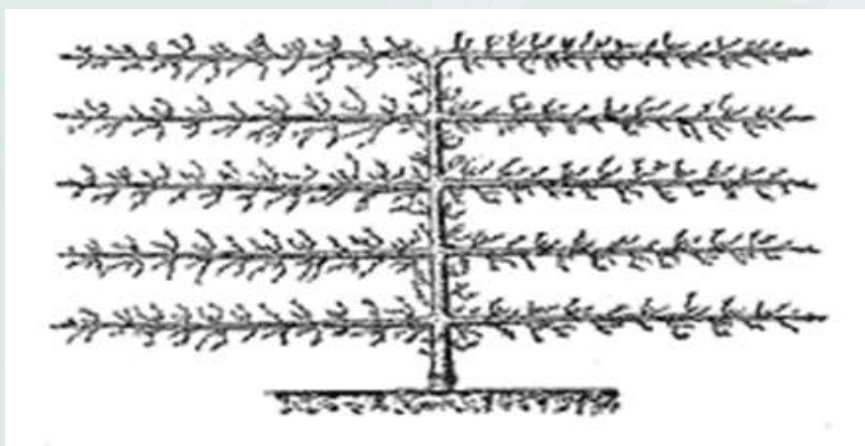
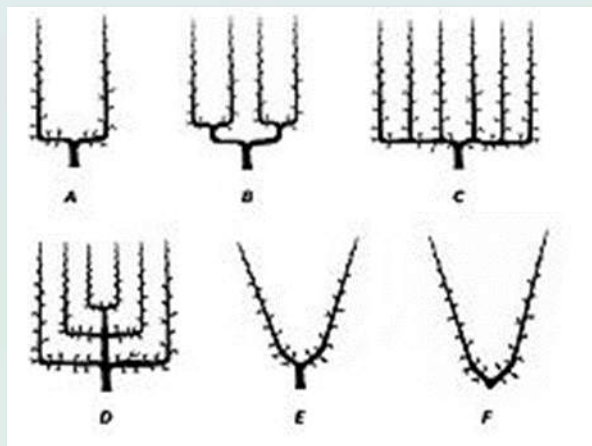


# Un verger dans le jardin de l'église

Ce samedi 14 décembre, nous avons planté 50 porte-greffes (cognassiers d'Angers) au jardin de l'église à Villiers-Saint-Benoît en prévision de greffes en poirier, en août 2020 (écussons).

Nous avons convenu de nous retrouver dans ce lieu samedi 18 mars 2020 après-midi pour restaurer la vigne et le buis. (date à confirmée).

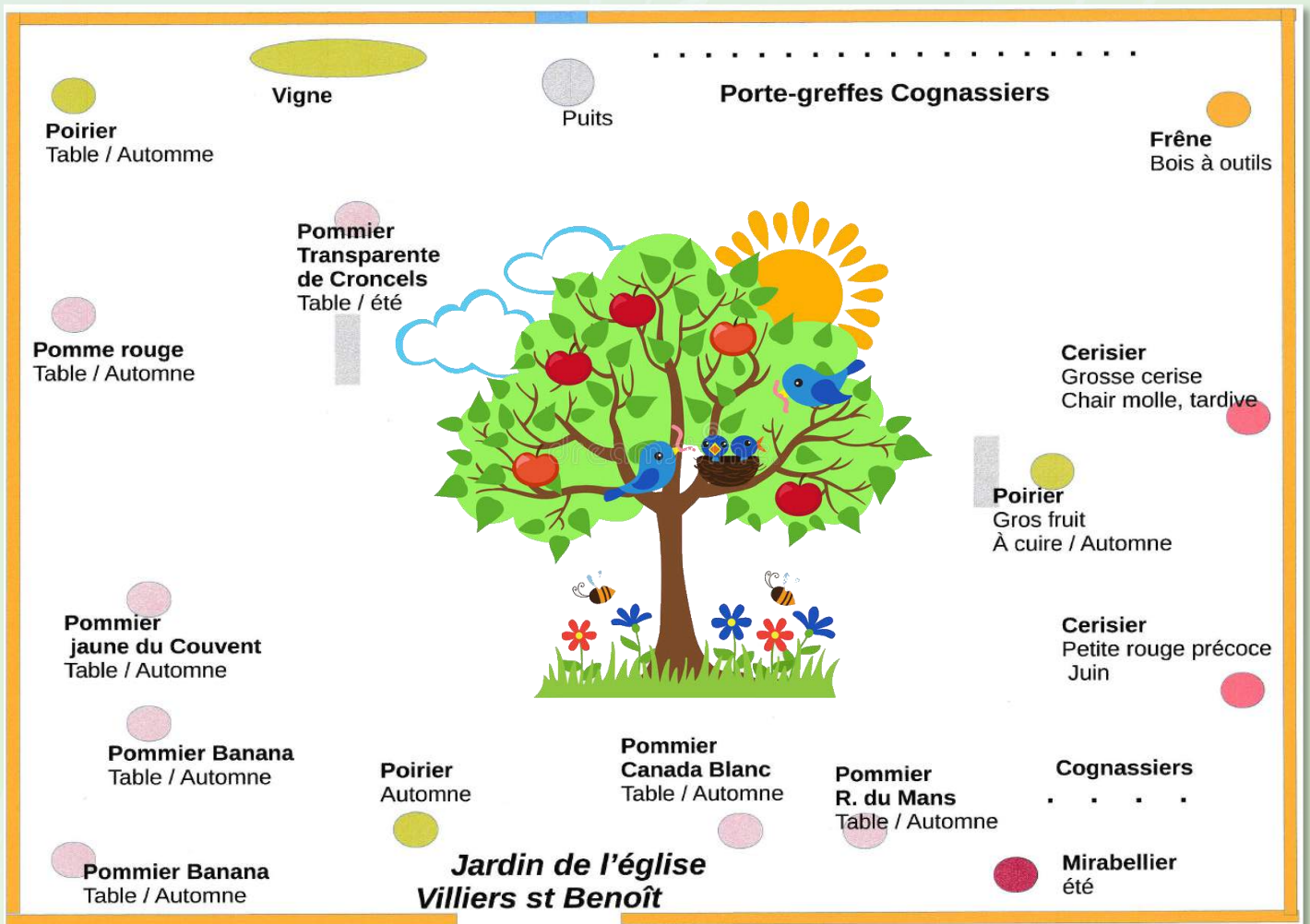
## PLAN DE PLANTATION DU FUTUR VERGER :







Un grand merci  
à l'équipe de jardiniers :  
Marie-Pierre, Patrick, Didier, Bertrand,  
Michael, Adrien pour leur précieux  
travail et la mise en plantation  
du prochain verger dans le jardin de  
l'église.





# Le Club des Aînés

## Appel à CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR : Assemblée générale du dimanche 2 février 2020

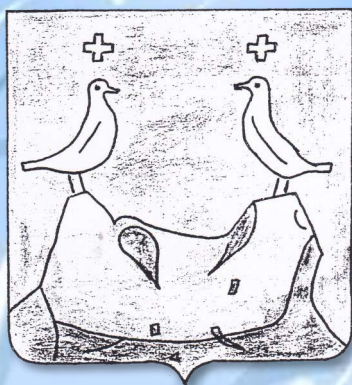
Si vous souhaitez vous présenter à ce poste, nous vous remercions de faire parvenir votre candidature avant le SAMEDI 18 JANVIER 2020 inclus auprès de la Présidente Bernadette FABRY-SAVARY, 6 rue Paul Huillard à Villiers-Saint-Benoît et de la Vice Présidente Gisèle PINON, La Belle Idée à Villiers-Saint-Benoît. Veuillez recopier sur papier libre :

Je soussigné(e) ..... me porte candidat(e) au poste d'administrateur du Club des Aînés lors de l'assemblée Générale ordinaire du dimanche 2 février 2020.

DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLE

# Le Blason de Villiers-Saint-Benoît

De nombreux projets ont été proposés pour le nouveau blason de Villiers-Saint-Benoît. Ils seront présentés lors de la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier 2020 à la salle des fêtes.



« Blason de Jean CHANTOISEAU, Curé de Villiers-Saint-Benoît de 1682 à 1700. Son nom a figuré sur la cloche de 1682.

D'azur à un rocher de deux pointes d'argent sommé de deux oiseaux affrontés d'or surmontés chacun d'une croisette de même. Ce blason évoque à coup sûr la forme du toit du clocher antérieur à 1740 à deux épis.

Ce document a été retrouvé à la mairie.

Si quelqu'un à quelque information à nous apporter, nous vous remercions de bien vouloir le signaler à la mairie. Ce blason peut également inspirer d'autres projets.



Madame, Monsieur,  
Après ces 10 années à prendre soin de nos amis les Chats, je vous informe qu'à compter du 30 septembre lors de la Pension pour Pachtats ferme définitivement ses portes. J'ai pris un grand plaisir à apporter de l'affection et de la sécurité à vos précieux Compagnons.  
Cordialement  
Claudine HENRION

## Merci!

Madame Joëlle DOURU  
Madame Jacqueline GIRARD  
Monsieur Yannick DUBOIS-DAUPHIN  
Monsieur et Madame LACOSTE  
Monsieur Jean-Marie MARTEAU  
Madame « Margot » LAVEAU  
Monsieur et Madame GOUTIERE  
Madame Claudine HENRION  
Monsieur et Madame SAINSARD  
Monsieur et Madame COLSON

La commune vous remercie tout particulièrement pour l'aide au fleurissement de Villiers-Saint-Benoît et La Villotte ainsi que tous ceux qui se reconnaîtront et que nous avons oubliés ...



# État Civil



## Villiers-Saint-Benoît

### Naissance

Camila LAVEAU, née le 13 Décembre 2019.

### Décès

M. Henri LEDROIT, décédé le 25 octobre 2019 à Auxerre.  
Mme Murielle HULET, décédée le 6 novembre 2019 à Auxerre.  
M. Jacky BEZIER, décédé le 24 novembre 2019 à Auxerre.



# Détente

## Gymnastique pour tous



À Villiers-Saint-Benoît  
Les mercredis de 19h à 20h

salle des fêtes  
« Germain SAUVAGERE »

Contacteur Sylvie PINON au 03 86 45 78 37



## Bibliothèque

Le samedi de 15h à 17h  
À Villiers-Saint-Benoît

Cotisation annuelle :  
3 € Individuelle / 5 € Familiale

Contacteur : Gisèle PINON  
Au 03.86.45.72.21



Cours d'initiation  
au « Billard »  
à la bibliothèque

Contacteur :  
giraud.pierrot@gmail.com



## Fleurs de courgettes au chèvre frais et à la menthe

### INGRÉDIENTS :

- 1 rouleau de pâte feuilleté
- 2 courgettes
- 100 g de fromage de chèvre frais
- 2 branches de menthe
- Sel et poivre

### PRÉPARATION :

1. Préchauffez votre four à 180°C et portez une grande casserole d'eau salée à ébullition.
2. Lavez les courgettes puis détaillez-les en fines tranches à la mandoline. Blanchissez-les 1 minute dans l'eau bouillante puis stoppez la cuisson en les plongeant dans de l'eau froide. Séchez-les dans du papier absorbant.
3. Mettez le fromage de chèvre dans un bol, ajoutez la menthe ciselée, du sel et du poivre et travaillez à la fourchette pour assouplir.
4. Découpez la pâte feuilletée en 6 bandes et tartinez-les de la préparation au chèvre.
5. Déposez les tranches de courgette sur la moitié supérieure de la bande en les faisant dépasser de la pâte et se chevaucher. Repliez la partie inférieure de la pâte sur les courgettes. Roulez délicatement la bande sur elle-même en serrant bien. Déposez immédiatement dans un moule à muffin ou des caissettes en papier. Répétez l'opération jusqu'à épuisement de la pâte.
6. Enfouez pendant 30 minutes. Dégustez !



# TRANSFER

Serrurerie, Chaudronnerie, Métrallerie, Mécanique Générale, Maintenance Industrielle

03.86.74.54.47 - 06.22.45.98.00  
f.pacot@transfer89.fr  
9 Rue des Gasteliers - 89130 Villiers Saint-Benoît

## Jean-Paul DOURU

« de père en fils depuis 1930 »



Maçonnerie - Couverture  
Aménagement de combles  
Isolation - Assainissement

jeanpaul.douru@libertysurf.fr  
32, Rue Marie Guillemet  
89130 Villiers Saint-Benoît  
Tél./Fax 03.86.45.78.22




22 Rue Paul Huillard  
89130 Villiers St Benoît



PLOMBERIE & terrassement  
CHAUFFAGE & couverture  
ÉLECTRICITÉ & chauffage  
RAMONAGE & débistrage

03 86 45 73 43

## MATHIAS CAMUS

Entretien et création parcs et jardins  
Maçonnerie paysagère - Elagage  
Clôtures - Engazonnage

2, Ru des Fontaines - 89130 VILLIERS SAINT BENOÎT  
03.86.45.74.65 - 06.83.74.66.60  
APE 84302



### GITE LA GRILLOTTERIE

89130 VILLIERS SAINT BENOÎT

fabienne.g.lambert@orange.fr  
PORT 0637 72 25 82

Yolène Mondésir-Ortolé  
Wedding planner

43 rue Guy Môquet  
75017 Paris

0628547838  
mariagesodesir@gmail.com



## Alan MEUNIER

gérant

89 130 VILLIERS SAINT-BENOÎT

**SARL MEUNIER**  
Travaux de Second Œuvre  
Rénovation  
Aménagement des combles  
Clôture  
Isolation

sarlemeunier@orange.fr  
03 86 45 77 22  
06 86 91 51 80

### Tournées Boucherie-Charcuterie-Épicerie

**BOUQUET Gilles**  
de la Ferté-Loupière

Porte à porte à la demande  
Le vendredi matin de 9h30 à 11h00  
03 86 73 12 66 ou 06 09 40 27 18



## Jacques DUBREUIL

Votre artisan depuis 1991  
22 Rue Paul Huillard  
89130 Villiers Saint Benoît

PLOMBERIE CHAUFFAGE ÉLECTRICITÉ RAMONAGE  
terrassement zinguerie chainage débistrage

03 86 45 73 43  
www.dubreuil.pro



## GIBERT GUILLAUME

9 les Patouillats  
89130 VILLIERS SAINT BENOÎT

Port : 06.42.85.60.44  
Fixe : 03.86.44.04.60  
gibertguillaume89@gmail.com





20 grande rue du lundi au vendredi  
89130 DRACY de 18h à 19h  
06.30.20.88.11

EARL Vanlauwe

## MENUISERIE M D PERRIER

03 86 45 62 02  
06 83 41 01 36

1 rue Augustin Boyer 89130 Villiers Saint Benoît




## Antoine Lemesle

Jardinier / Villiers St Benoît

ENTRETIEN JARDINS & ESPACES VERTS  
(Travaux de jardinage, entretien, conseil)  
06 47 15 06 95 - antoine.lemesle@gmail.com

## Ets LAGARDE

Charpente Couverture Escaliers



EIRL LAGARDE EMMANUEL  
siren 803 667 336  
Ass. Décennale 189062568 N MPB 001

89130 Villiers St. Benoît  
06 72 42 85 88  
contact@manulagarde.com  
www.manulagarde.com




## La Grenouillère

maraichage en agroécologie



production 100% naturelle

vente directe  
mardi et vendredi de 16h à 19h

89130 Villiers-Saint-Benoît / tél : 09.84.18.88.14  
lagrenouillerecvsb@gmail.com / www.grenouillere.net



### ÉPICERIE - BAR - RELAIS POSTE COMMERÇANT

#### D'OCTOBRE À MARS

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 7h30 à 12h00 - 16h00 à 19h30  
SAMEDI 7h30 à 12h30 - 16h00 à 19h30  
DIMANCHE 8h30 à 12h30 - 16h00 à 19h00

#### D'AVRIL À SEPTEMBRE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 7h30 à 12h00 - 16h00 à 20h00  
SAMEDI 7h30 à 12h30 - 16h00 à 20h00  
DIMANCHE 8h30 à 12h30 - 16h00 à 19h00

**Yannick DUBOIS-DAUPHIN**  
03.86.45.25.15

Fermeture hebdomadaire le Mercredi

Bonne année!

